

**Rapport complémentaire des
Commissaires aux Comptes sur l'émission
d'un emprunt obligataire représenté par des
Obligations à Performance Immobilière
Remboursables en Numéraire et/ou en
Actions Nouvelles et/ou Existantes
« OPIRNANE »**

Frey

Société Anonyme
au capital de 17 212 500 €
Parc d'affaires TGV Reims Bezannes
1, rue René Cassin
51430 Bezannes

Nov. 12
Grant Thornton

100, rue de Courcelles
75017 Paris

FCN

10, rue Oehmichen
51688 Reims Cedex 2

Rapport complémentaire des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE »

FREY

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 9 juin 2011 sur l'émission d'un emprunt obligataire représenté par des Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE », dans le cadre de l'autorisation accordée par votre assemblée générale mixte du 30 juin 2011.

Cette assemblée avait délégué à votre Directoire la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 26 mois pour un montant nominal maximum de 5 000 000 euros.

Faisant usage de cette délégation, votre Directoire a décidé dans sa séance du 29 octobre 2012 de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec délai de priorité, de 1 621 622 Obligations à Performance Immobilière Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes « OPIRNANE », au prix unitaire de 18,5 euros par obligation, représentant un montant nominal maximal de 30 000 007 d'euros, portant intérêt au taux de 6% l'an.

Les modalités définitives de cette opération ont été précisées dans un prospectus enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 octobre 2012.